

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES-POSTAUX
N° 0.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à Midi et de 6 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »

PARAITRA LE 3 JUIN

Avis & Communications

L'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le Mercredi 31 Mai 1922, à 2 heures, au Siège social, 5, quai Cassard.

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Nous ne voyons rien à changer à la note que nous avons publiée dans notre dernier bulletin sur les engrais. La demande se maintient bonne en vue des travaux de saison. Le temps se comporte à souhait pour toutes les cultures principalement pour les vignes et les céréales. Nous avons eu la semaine dernière des orages locaux qui ont dévasté quelques communes en Vendée et en Loire-Inférieure — ce ne sont heureusement que des exceptions, — mais les pluies ont donné une recrudescence d'inondations dans les vallées. De ce fait nous pourrions avoir des prairies qui resteront trop humides et où les récoltes de foin ne seront pas de première qualité.

Il sera bon de s'approvisionner à l'avance de sel dénaturé pour mélanger avec les foins à leur rentrée en grenier ou à leur mise en barge. La dépense sera nulle ou à peu près — le sel ne devant pas coûter beaucoup plus de 70 à 75 francs les 500 kilos rendus, — c'est-à-dire à quelques francs près le prix du foin, car pour celui-ci les existences seront absolument nulles à la récolte. Les prairies hautes qui ont été bien entretenues depuis 2 ou 3 ans donneront une assez bonne récolte, l'herbe paraît pousser dru et paiera bien l'engrais que l'on y aura répandu.

Nous allons arriver sous peu à la saison des plantations de betteraves, choux et rutabagas.

Nous engageons nos adhérents à ne pas attendre le mois de juin pour commander leurs engrais à nos agents locaux ou directement au Syndicat. La demande a déjà été forte et toutes les usines, aussi bien les grandes que les petites, demandent aujourd'hui 3 et 4 semaines de délai pour expédier. Nous prévenons donc les retardataires qu'ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils ne reçoivent pas leurs engrais en temps utile. Nous ne pouvons faire de passe-droit et chacun devant être servi à son tour, les derniers arrivés seront naturellement les derniers servis.

L'intensité de la demande doit empêcher la baisse de se manifester à défaut de toute autre considération.

Poudre d'os dégelatinés

0.80 à 1.00 d'azote } Fr. 53 les 100 kilos
30 à 32 0/0 d'acide } franco par
phosphorique. } wagon complet ou
en groupement

Sulfate de Cuivre - Soufre

La belle apparence de la vigne et la hausse des métaux provoquent une certaine tendance à la hausse sur les cours du sulfate de cuivre que nous cotons fr. 135, à partir de ce jour samedi.
Aucun changement dans les prix de la bouillie « Azur » et le soufre qui restent à fr. 134 et 75.

Nous rappelons que les livraisons par sacs de 50 kilos entraînent une majoration de prix par 100 kilos de fr. 3 pour le sulfate de cuivre et fr. 2 pour le soufre.

Amblots et courroies d'attelage

Pour jougs à bœufs
FABRICATION SPECIALE

(Voir les modèles dans nos bureaux. Nous demander les prix par correspondance).

PELLE A BŒUFS OU A CHEVAUX pour Terrassements

Nous pouvons faire livrer à nos adhérents un excellent type de pelle à bœuf ou à chevaux, fabrication très solide, à double déclin, pesant environ 125 kilos et de 1 mètre de largeur utile sur un mètre de profondeur.

Prix 300 francs sur wagon gare départ Loire-Inférieure.

Ecremeuse

Nous rappelons à nos adhérents que nous pouvons leur faire livrer, au prix très avantageux de 314 francs rendue franco leur gare par P. V. une excellente écremeuse suédoise, marque très connue, et que nous avons traité avec un spécialiste très expérimenté pour le montage, les réparations s'il est nécessaire, et la fourniture des pièces de rechange.

Débit : 120 à 130 litres à l'heure.

MAIS BLANC DES LANDES

Nous nous sommes assurés d'un très beau lot de maïs blanc des Landes, d'excellente qualité, germination garantie, que nous pouvons céder par sac d'un hectolitre au prix de 80 francs les 100 kilos, soit 60 francs l'hectolitre, marchandise logée et rendue franco gare de destination. Le lot étant à notre disposition dans un de nos dépôts de la Loire-Inférieure, l'expédition en sera faite sans aucun retard et la livraison sera par suite très rapide.

Les Engrais Potassiques

La potasse entre dans la constitution de toutes les plantes, comme le phosphore, l'azote et la chaux. Les engrais potassiques ne sauraient, d'ailleurs, remplacer les engrais phosphatés et les engrais azotés, mais lorsqu'ils leur sont associés ils augmentent toujours les rendements, en quantité et en qualité.

Avant la guerre, l'Allemagne avait le monopole du commerce de la potasse. Les kaïnites ou sels de Stassfurth qu'elle nous fournissait dosaient 12 à 13 pour cent de potasse.

Depuis que nous avons recouvré l'Alsace, nous disposons des magnifiques gisements de potasse de la région de Mulhouse. La kaïnite ou sylvinite d'Alsace dose 12 à 16 pour cent de potasse, la sylvinite dite riche dose 20 à 22. L'industrie chimique traite les sels de potasse et peut nous livrer le chlorure de potassium titrant de 48 à 52 pour cent et le sulfate de potasse, de 45 à 50.

On emploie avantageusement la potasse pour les racines fourragères, la pomme de terre, les prairies naturelles ou artificielles, à la dose de 600 kilos à l'hectare, s'il s'agit de sylvinite riche, ou de 200 kilos de chlorure de potassium. Pour les céréales, il suffit de 450 kilos de sylvinite ou de 150 kilos de chlorure. Il est toujours bon de répandre l'engrais en faisant le labour, quelque temps avant la plantation ou les semailles.

Nous disposons, dans notre région de l'Ouest, d'un engrais potassique que nous pouvons nous procurer facilement sur place, c'est la cendre de nos foyers. Elle dose 11 à 12 pour cent de potasse. Il y a longtemps que nos cultivateurs ont reconnu que la cendre de bois donnait d'excellents résultats, notamment pour la culture de la pomme de terre ou celle des haricots, plantes particulièrement sensibles à l'action de la potasse.

Les mines de potasse d'Alsace sont, depuis la reprise sur les Allemands, exploitées provisoirement par l'Etat. Un projet de loi, préparé par une commission parlementaire et appuyé par le gouvernement, a partagé les mines en trois lots, dont deux doivent être affermés à des sociétés industrielles, et le troisième aux agriculteurs représentés par l'Union Centrale des Syndicats agricoles de France. Les associations agricoles ont, à cet effet, réuni des souscriptions s'élevant à plusieurs millions de francs.

Les mois et les années ont passé sans que le projet ait été mis à exécution. Toujours le char mérovingien de la démocratie ! Et cependant la gestion de l'Etat, mauvais industriel et mauvais commerçant, ne cesse de donner lieu à des plaintes trop justifiées.

Or, voici que le 17 mars dernier, dans une séance du matin, la Chambre, revenant sur ses précédentes décisions, a adopté un projet de M. Lesaché créant un concessionnaire unique pour l'exploitation des mines de potasse. Les agriculteurs sont évincés de la concession qui leur avait été promise et pour laquelle on leur avait demandé des souscriptions.

Il n'est pas sans intérêt de regarder comment les choses se sont passées dans cette séance de la Chambre. Quarante députés seulement étaient présents. Il paraît que c'est toujours ainsi aux séances du matin. Ces quarante ont voté pour leurs collègues absents. Ils y ont mis tant de zèle qu'on a trouvé dans l'urne 850 bulletins, quand il n'y a guère que 600 députés. On a relevé qu'un député, M. Saumande, disposait à lui seul de 110 bulletins. Craignant sans doute qu'il n'y eût pas assez de suffrages exprimés, ces intrépides votants en remettaient.

Et voilà les beautés du parlementarisme. Il ne serait d'ailleurs pas juste de rendre responsables de ces incohérences les seuls députés présents à la séance du 17 mars. Le vrai coupable, c'est le régime, l'absurde régime parlementaire qui ne permet ni continuité ni esprit de suite dans la gestion des affaires. Remettant toujours tout en question, il soumet tout aux remous des opinions changeantes et livre sans cesse les intérêts du pays aux hasards des scrutins.

Jules DAVOST.

« Action Française du Dimanche ».

Coefficients applicables

à la valeur locative des terrains exploités pour la détermination du bénéfice imposable en 1922, tels qu'ils ont été fixés par nature de culture et par région agricole, par la Commission instituée en exécution de l'article 2 de la loi du 25 juin 1920.

REGION DE L'OUEST

I. — Terres

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Vienne ... 1 25
Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée 1 »

II. — Prés, prairies naturelles, herbages et pâturages

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée 2 »

III. — Vignes

Maine-et-Loire, Deux-Sèvres 2 25
Vendée 2 »
Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, Vienne 1 75
Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan 1 »

IV. — Vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure... 3 »
Mayenne, Sarthe 2 50
Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée 2 »

V. — Jardins autres que les jardins d'agrément ; terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornement ; pépinières.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère 4 »
Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée 3 »

- VI. — Bois industriels, aulnaies, saussaies, oseraies
Ensemble du territoire..... 2 >
- VII. — Terrains d'agrément, parcs, jardins, pièces d'eau
Ensemble du territoire 1 >
- VIII. — Terrains à bâtir, landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, etc...
Ensemble du territoire 1 >

Les Races Bovines Françaises DEPUIS UN SIÈCLE (1)

(Suite)

En même temps que se poursuivaient les expériences dont nous venons de parler, un agriculteur du Cher, Louis Massé, mon grand-oncle, en poursuivait d'autres d'un genre différent, bientôt couronnées de succès. Il chercha d'abord à augmenter, par une nourriture plus abondante, plus régulière et plus riche, le poids de ses animaux. Pour cela, il s'appliqua à modifier le régime cultural de son exploitation, cherchant à faire produire aux terres, grâce aux engrais qu'il leur donnait largement, le maximum de rendement. Il adopta — ce qui était alors une nouveauté dans le centre de la France — l'assolement quadriennal sans jachère, multipliant, à côté des prairies naturelles, les prairies artificielles et les racines, de façon à ne pas être obligé de diminuer, pendant le temps de la stabulation, la ration des animaux.

Il s'attacha, d'autre part, à choisir judicieusement ses reproducteurs, tenant moins compte de leur taille et de leur corpulence que de l'ampleur de la poitrine et du bassin, du peu de longueur des membres, de la petitesse des os, de la souplesse et de l'élasticité du cuir, du soyeux du poil et de l'aptitude laitière de la vache.

Il obtint ainsi des produits améliorés, qui constituèrent une famille dont les membres, en 1845, 1846 et 1847, obtinrent les plus hautes récompenses au concours de Poissy. L'exemple de Louis Massé ne tarda pas à être suivi par les autres éleveurs du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de Saône-et-Loire. Ainsi se fixa définitivement peu à peu, avec le type que vous lui connaissez, cette belle race blanche qui, au double point de vue travail et viande de boucherie, est peut-être la première de nos races françaises.

On estime généralement que, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, le poids moyen des Charolais-Nivernais est passé de 750 à 1.000 kilos pour les bœufs, et de 600 à 800 kilos pour les vaches. Pendant la même période, le rendement s'est élevé de 52 à 60 et 62 %.

L'histoire de la race Limousine, au point de vue de son amélioration, ne diffère pas sensiblement de celle des races Normande et Charolaise.

Elle est originaire du sud-ouest de la France et constitue une variété de la grande race bovine d'Aquitaine. Il y a un siècle, elle était fort peu répandue et ne se différenciait guère des autres races locales peuplant les régions voisines. Le sol sur lequel elle vit est granitique et schisteux. Le terrain était pauvre et ce n'est qu'au prix de persévérants efforts qu'il s'est amélioré. Les pâturages étaient en mauvais état et de mauvaise qualité, les plantes fourragères à peu près inconnues dans la région.

D'après la statistique agricole de France, le poids moyen d'un bœuf Limousin en 1808 ne dépassait pas 300 à 350 kilos, sa valeur 160 francs.

Les Limousins aujourd'hui rivalisent, au point de vue viande, avec les Normands et les Charolais. Il se trouve même des personnes qui les préfèrent. Comme bêtes de travail, ils ne sont pas inférieurs aux Charolais. Le poids moyen atteint actuellement 850 kilos pour les bœufs de cinq à six ans, engraisés pour la boucherie, et 550 kilos pour les vaches. Le rendement varié de 52 à 60 %.

Comment fut obtenue une transformation aussi radicale ? est-ce par la sélection ou par le croisement ?

Les éleveurs du Limousin se défendent énergiquement d'avoir, comme ceux de Normandie ou du Nivernais, eu recours,

(1) Conférence donnée, le 22 février, au Palais du Cinquantenaire, à Bruxelles.

pour l'amélioration de leur race, à l'infusion de sang étranger et notamment de sang Durham. A une époque où tout le monde, en France, considérait cette race comme le meilleur et le plus puissant agent d'amélioration, ils auraient, affirmé-ils, résisté à l'engouement général. M. de Laparent, dans sa belle étude sur « Les races bovines françaises », remarque que les faits semblent confirmer cette déclaration. Si, en effet, dit-il, la race Limousine avait, à un moment donné, été croisée avec du Durham, on retrouverait fatalement de temps en temps, la trace de ces croisements dans les produits actuels. C'est, en effet, une loi naturelle connue, que, toutes les fois qu'il y a des méteils, il arrive que par suite d'un brusque retour atavique, l'un des sujets issus de croisement, présente les caractères plus ou moins purs de ses ancêtres. Or, dans la race Limousine, on ne trouve, à aucun degré, ni les taches blanches, ni la robe rouge foncée du Durham qui se différencie nettement du froment clair ou du froment foncé qui caractérise la race Limousine.

Mais s'ils se sont, pour l'amélioration de leur troupeau, soigneusement gardés de toute infusion de sang Durham, les éleveurs des environs de Limoges n'en ont pas moins eu recours, eux aussi, à des croisements. Seulement, ils ont cherché l'agent d'amélioration dans la grande race d'Aquitaine, dont les Limousins ne sont qu'une variété. Ils crurent l'avoir trouvé dans la race Agenaise, et Teisserenc de Bort, ancien ministre de l'Agriculture, qui s'est fait l'historiographe de la race bovine de son pays, le reconnaît dans la « Notice » qu'il lui a consacrée :

« Il y a une cinquantaine d'années, dit-il, quelques éleveurs des environs de Limoges, trouvant que les animaux de leurs étables laissaient à désirer au point de vue du développement, eurent l'idée d'acheter des étalons Agenais. Les animaux issus de cette alliance étaient hauts sur jambes, et péchaient souvent par l'ampleur de la culotte. Leurs hanches étaient saillantes, leurs flancs plus grands, leurs cornes presque toujours infléchies vers le sol.

Ces essais furent heureusement très limités, et au bout de peu de temps, nos bons éleveurs, reconnaissant l'erreur commise, s'en furent chercher, dans les cantons où la race n'avait pas été altérée, des sujets de race pure pour revenir à l'ancien type.

On peut affirmer à cette heure, conclut-il, et il écrivait sa « Notice » en 1880, qu'il n'est plus entré, depuis trente ans, un seul reproducteur Agenais dans aucune étable du Limousin. »

C'est, en effet, depuis cette tentative malheureuse, à la sélection seule, en même temps qu'à son meilleur régime alimentaire, qu'eurent recours les éleveurs pour l'amélioration de leur race.

Il y a lieu de signaler ici la corrélation étroite qui existe entre l'amélioration du sol et du troupeau bovin. Je l'ai déjà signalée à propos d'autres races. Elle est frappante dans les départements du Cher et de la Nièvre, mais, nulle part, elle n'éclate comme dans le Limousin, où la nécessité de donner au bétail pendant l'hiver une forte ration de racines fourragères et pendant l'été du fourrage vert en quantité suffisante, a complètement transformé les méthodes culturales, et, d'un pays pauvre, fait une contrée particulièrement prospère. Ce changement est dû à l'emploi de la chaux et des engrais phosphatés joint au persévérant effort des populations agricoles.

Ainsi apparaît la solidarité étroite qui existe entre toutes les branches de la production agricole.

J'ai cru devoir, pour chacune des trois grandes races bovines que possède la France, entrer dans ces détails pour vous montrer qu'en ce qui concerne chacune d'elles, après des tâtonnements et des erreurs que l'on peut, vers la même époque, relever sur des points de notre territoire fort éloignés les uns des autres, un même principe s'est imposé à nos éleveurs et une méthode a été uniformément adoptée pour obtenir l'amélioration du troupeau. Ce principe, c'est celui de la sélection.

Comment maintenant, en dehors du soin qu'apporte chaque éleveur dans le choix de ses reproducteurs, l'application de ce principe a-t-elle été facilitée par les associations et les groupements agricoles d'une part, par les pouvoirs publics de l'autre ? C'est ici qu'entrent en ligne d'action des

livres généalogiques, des concours et des syndicats d'élevage.

Chacune de nos grandes races possède son « Herd-Book » particulier, où ont été inscrits les sujets d'élite reconnus, par une Commission spéciale, présenter toutes les caractéristiques de la race pure. Sur ce livre qui a pour but d'assurer l'amélioration de la race par une sélection intelligente et continue, sont portés, à la suite des inscriptions dites d'origine, les animaux issus de pères et mères déjà inscrits. Les saillies et les naissances sont contrôlées de façon à éviter toute fraude, et l'animal, lorsqu'il est vendu, est accompagné de papiers qui, donnant à l'acquéreur toutes garanties au sujet de ses origines, lui permettent de connaître non seulement ses auteurs, mais leurs qualités essentielles et les prix qu'ils ont remportés dans les différents concours.

On a voulu ainsi faire, pour la race bovine, ce qui, par le « Stud Book », avait été fait pour la race chevaline et avait donné rapidement d'excellents résultats.

Encouragées par l'Etat, la constitution et la tenue de ces livres d'origine sont confiées à des sociétés particulières, composées uniquement d'éleveurs, c'est-à-dire de ceux qui sont particulièrement intéressés au maintien de la race et à son amélioration.

Les concours départementaux, régionaux et nationaux, organisés, les uns par les sociétés locales d'agriculture, les autres par l'Etat, ont puissamment contribué, eux aussi, à l'amélioration de la race. Les récompenses qui y sont attribuées ont stimulé et entretenu, dans le monde agricole, une émulation profitable, en même temps que ces concours faisaient connaître, non seulement à nos compatriotes, mais aussi aux étrangers, les beaux résultats obtenus. Ils avaient, en outre, le mérite de créer et de maintenir des débouchés pour nos produits. Mais il semble bien que les concours spéciaux qui ont, de plus en plus, tendance à se généraliser, doivent, à ces différents points de vue, exercer une influence plus grande encore.

Dans un pays comme la France qui compte plusieurs races parvenues au plus haut degré de perfection, mais qui répondent chacune à des besoins particuliers, les concours généraux où ces races diverses luttent les unes contre les autres semblent avoir perdu une partie de leur intérêt. Il s'agit moins, en effet, d'établir une comparaison entre les races qu'entre les individus ayant une origine commune et répondant à un type déterminé.

Les concours spéciaux ont cet autre avantage, que les sujets présentés ayant plus d'homogénéité et devant avoir des caractéristiques communes, la méthode d'appréciation par les points peut, plus aisément et sans injustice, être employée par le jury. Grâce à cette méthode qui consiste à examiner l'animal en détail et en quelque sorte à l'analyser au lieu de le juger dans son ensemble, il est permis de se rendre mieux compte de ses qualités et de ses défauts. Les sujets primés présentent ainsi plus de garanties et ces garanties nous assurent une sélection mieux raisonnée et plus sévère.

Enfin, les syndicats d'élevage qui se sont singulièrement développés depuis vingt-cinq ans, ont exercé, eux aussi, une influence considérable sur l'amélioration de nos races. Par les primes accordées, et qui, presque toujours, sont payées en deux ou plusieurs fois, constituant ainsi une prime au mérite et une prime à la conservation, par le choix judicieux des reproducteurs mis à la disposition des membres du syndicat, ils assurent jusque dans les moyennes et petites exploitations l'application des principes de sélection.

Sans doute, il reste encore beaucoup à faire pour l'amélioration de notre cheptel bovin. Dans trop de régions, les agriculteurs paraissent s'en désintéresser. Il y a trop de contrées encore où les syndicats d'élevage ne fonctionnent pas, trop de départements où on laisse se pratiquer des croisements désordonnés. C'est pourquoi M. Méline, alors qu'il était au cours de la guerre ministre de l'Agriculture, avait songé à réglementer et faire surveiller la monte des taureaux, comme pour les chevaux est réglementée et surveillée celle des étalons. Voté par la Chambre avec des modifications, adopté à une très forte majorité par le Sénat, ce projet, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur devant la Haute Assemblée, n'a pas, dans la Chambre actuelle, reçu l'adhésion de la Commission de l'Agriculture.

Il serait désirable cependant qu'il fût adopté et la loi appliquée. Sans aller jusqu'à instituer, comme cela existe en Allemagne, le taureau communal, acheté et entretenu aux frais de la collectivité pour le service de tous les agriculteurs d'une région, il n'admettait à la monte que les sujets parfaitement sains et jugés susceptibles d'améliorer, ou tout au moins de conserver, les qualités de la race.

Indépendamment des services qu'il aurait pu rendre, ce projet, s'il avait été transformé en loi, eût été d'un grand secours pour la reconstitution du cheptel de nos départements ravagés.

Leur troupeau, en effet, à côté de sujets appartenant aux deux races Hollandaise et Flamande, était composé, en grande partie, par des représentants des trois races dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. On y rencontrait des Limousins et des Charolais, recherchés pour leur aptitude au travail. Achetés à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, soit au marché de la Villette, soit dans leur pays d'origine, ils étaient utilisés pour les travaux agricoles de l'automne et de l'hiver. Ils faisaient le charroi de betteraves et, la campagne terminée, ils étaient engraisés et vendus pour la boucherie.

L'agriculteur des régions dévastées pourra, demain, comme il le faisait hier, se procurer ces animaux qui n'étaient pas le produit direct de son élevage et il n'y a pas grand inconvénient à ce qu'ils se trouvent en contact avec le bétail importé d'Allemagne.

Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les Normands qui peuplaient une partie des départements envahis. Au prix de très lourds sacrifices, nos éleveurs vont s'en procurer. Déjà, ils l'ont fait. Que vont devenir ces sujets appartenant à une race soigneusement sélectionnée, lorsqu'ils se trouveront dans le même milieu que les « pie rouge » du Holstein ou des pays Rhénans qui en diffèrent profondément ? Si des croisements se produisent, n'est-il pas à craindre que notre belle race ne perde rapidement une partie au moins des qualités qu'une longue et patiente sélection lui a assurées ?

Ces départements, en dehors des Normands, possédaient un superbe troupeau de Hollandais et de Flamands. Au lendemain de l'armistice, il n'en restait rien. Nous avons demandé à l'Allemagne de nous livrer des sujets de la race qui vit dans la Frise et dont elle est si fière. C'est là, sans doute, une variété de la race Hollandaise, mais combien différente de celle que nous possédions avant la guerre. Ses qualités laitières étaient unanimement reconnues et la faisaient particulièrement rechercher de nos éleveurs. Par suite des privations subies par le troupeau allemand pendant la guerre et aussi d'une trop brusque transplantation, les « pie noire » de la Frise que l'on nous a donnés pour la remplacer, ne fournissent qu'une quantité de lait insignifiante. Il nous faudra, si nous les conservons, de longs efforts et des soins assidus pour les amener au point où était autrefois, en France, la race Hollandaise.

La race Flamande pure et ses dérivés qui représentaient avant la guerre environ le tiers de la population bovine des départements dévastés, ont été complètement anéantis par l'invasion. Cette race avait, elle aussi, été l'objet, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de soins particuliers de la part de nos éleveurs. L'essai de croisement avec les Durhams, tenté dans le département du Nord de 1855 à 1865, n'ayant pas donné les résultats attendus, ceux-ci avaient été, comme pour les Normands, les Charolais et les Limousins, poursuivis dans la suite par la sélection seule. Il était résulté de l'application de ces principes une notable amélioration du type primitif, au double point de vue de la forme et de l'aptitude laitière.

Celle-ci est remarquable. Mais, c'est par la qualité autant que par l'abondance de son lait, que se distingue la Flamande, particulièrement recherchée dans toute la région où se fabrique le fromage de Brie.

Alfred MASSE,

(A suivre).

Le Métaillage et l'Impôt sur les bénéfices agricoles

Par la voie du « Journal Officiel », un député avait demandé au Ministre des Finances si, en vue de l'établissement de l'impôt sur le revenu des bénéfices agri-

coles auquel est assujéti un métayer pour l'année 1920 lorsqu'il est entré dans un nouveau domaine le 11 novembre 1920, selon la coutume locale, il n'est pas contraire à la lettre et à l'esprit de la loi de prendre pour base la valeur locative du domaine occupé par cet agriculteur le 1er janvier 1921, alors qu'il n'en jouit et ne perçoit les bénéfices afférents à cette exploitation que depuis six semaines, tandis que le service du contrôle lui en impute la charge pour un an.

Voici la réponse du Ministre :
« Aux termes de l'article 19 de la loi du 31 juillet 1917, l'impôt sur les bénéfices agricoles doit être établi d'après la consistance des terres exploitées par les redevables au 1er janvier de l'année de l'imposition. Par suite, le métayer visé dans la question doit être soumis à l'impôt pour 1921, à raison du domaine exploité par lui le 1er janvier de ladite année sans qu'il y ait lieu de rechercher depuis quelle époque il est entré. Mais si le bénéfice qu'il a effectivement réalisé au cours de l'année 1920 n'a pas atteint le chiffre du revenu forfaitaire pris pour base de l'impôt, l'intéressé peut, en produisant une réclamation après la publication du rôle et à condition d'apporter les justifications nécessaires, demander que sa cotisation soit calculée sur le chiffre de son bénéfice réel et obtenir, le cas échéant, une réduction d'impôt correspondante ».

Correspondance

N° 6286 (Aisne). — Voici les réponses aux questions relatives au repeuplement d'un étang :

1° Combien faut-il mettre d'alevins de carpe par hectare remis en eau ? — 300 à 400 alevins d'un été, ou 150 à 200 alevins de deux étés, par hectare.

2° Quelle est la variété la plus recommandable ? La Carpe-cuir et la Carpe-miroir.

3° Y a-t-il intérêt à mettre des alevins ayant déjà un certain âge ? — Il vaut mieux empoissonner avec des alevins de deux étés, pesant déjà un quart de livre à une demi-livre.

4° Où peut-on se procurer des alevins de carpe de bonne qualité et à un prix raisonnable ? — S'adresser à M. Denizet, président de l'Union nationale des Syndicats de l'Etang, 3, rue de la République, à Orléans. (L. R.) (Agriculture Pratique)

Le Soja est une plante de la famille des Légumineuses, qui paraît originaire de Chine, où l'on en cultive de très nombreuses variétés. En France, elle a été considérée jusqu'ici comme plante potagère et cultivée surtout comme telle, pour l'alimentation humaine, de la même manière que les haricots, mais dans de très faibles proportions. Depuis une vingtaine d'années, les graines, dites aussi fèves de Soja, ont fait l'objet d'un très important commerce d'importation en Europe, en vue de l'extraction de l'huile qu'elle renferme ; cette importation est dirigée surtout vers l'Angleterre et les pays septentrionaux ; en France, il n'a été importé en 1921 que 14 quintaux de ces graines. Les tourteaux restant après l'extraction de l'huile sont considérés comme très bons pour l'alimentation du bétail ; ils paraissent renfermer de 40 à 50 % de matières azotées ; il a été affirmé qu'ils conviennent spécialement pour les vaches laitières, mais il ne nous est pas possible de donner des renseignements à ce sujet.

G. G.

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

Le beau temps que nous avons eu depuis le commencement du mois a favorisé les récoltes en terre. Les blés se développent bien et notre région dans l'ensemble présente un aspect qui bien que moins satisfaisant cette année que l'an dernier, n'en est pas moins réconfortant. Certains champs abandonnés par leurs cultivateurs pendant l'hiver sont cependant envahis par les mauvaises herbes. Il est fâcheux que l'on ne prenne pas plus de soin des

champs après y avoir dépensé peines, temps et argent. Il est difficile, nous le savons, de lutter parfois contre le jerséu, le pied court ou picot. Un peu de nettoyage diminuerait sensiblement l'invasion.

Le cours des blés a progressé encore. La culture s'abstient de faire des offres et la demande de la minoterie n'a souvent pas de contrepartie. Les stocks sont-ils aussi réduits, aussi nuls, qu'il semble résulter de cette situation, ou au contraire les détenteurs s'abstiennent-ils, pensant voir se pratiquer couramment le prix de 80 fr. entrevu par beaucoup à la récolte.

Les prix si élevés des transports contribuent à la hausse. Marseille pratique 80 fr. tandis que dans le Centre on n'obtient que 75.50 ou 76. » départ. Le Nord et l'Est, moins bien partagés comme récolte en 1921, demandent 2 fr. et 2 fr. 50 de plus. L'importation réalise quelques ventes grâce à ces hauts prix, et la soudure en profitera, se fera plus facilement. Malheureusement la température de cet hiver n'a pas favorisé les blés en terre comme en 1921 et les prévisions de la prochaine récolte pour l'ensemble de la France ne sont pas encourageantes. Nous aurons un retard de près d'un mois dans la moisson.

VINS

C'est surtout pour la vigne que la dernière quinzaine a été favorable. En quelques jours la sortie des bourgeons s'est faite avec un ensemble et une abondance remarquables. Les gelées ne semblent plus à craindre mais nous sommes loin encore des vendanges prochaines, et bien des accidents peuvent se produire d'ici là.

Pour le moment la vente de nos vins se traîne. On recherche les quelques lots de vin rouge qui restent invendus. Les muscadets trouvent encore des acheteurs pour de petits lots de choix au plein prix de 600 fr. Par contre les gros-plants de 1921 ne donnent guère lieu à des affaires, car ils sont à peu près épuisés. Ceux de 1920 ne s'achètent qu'après dégustation et suivant qualité, et celles-ci sont très diverses.

Appareils de Sulfatage et de Soufrage A DOS D'HOMME

MARQUE VERMOREL

Phylvérisateur Eclair, 98 fr. franco gare en colis postal. — Balancier à droite ou gauche à la demande.

Soufreuse Torpille N° 1, 71 fr. franco gare en colis postal.

Le même plus petit modèle, 63 fr., gare en colis postal.

MARQUE PERRAS

Pulvérisateur Soleil, 83 fr. franco colis postal.

Soufreuse Etoile, 77 fr. franco colis postal.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 19 mai 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1921	75 à 80	
Seigle		70	Nom.
Avoine		70 à 80	
Orge		55	Nom.
Sarrasin		80 à 85	
Jon		45 à 0	
Fèves		00 à 00	
Farine		92 à 00	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	160 00 à 180 00
Paille, — — — — —	60 00 à 70 00
Foin, les 500 k. en ville	200 00 à 210 00
Paille, — — — — —	85 00 à 90 00

VINS

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	560 à 600
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921...	100 à 550
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921...	230 à 320
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	240 à 250

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 18 mai 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	916	916	4.32	3.30	2.91
Vaches	550	550	4.32	3.20	2.64
Taureaux	282	282	3.02	2.75	2.42
Veaux	1.654	1.610	5.04	4.50	2.53
Moutons	5.699	5.620	5.40	4.35	3.50
Porcs	3.770	3.770	5.40	5.20	5.10

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en vrac, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 75 kilos environ :

Blauc 72 % d'huile	225 00
Blauc 64 % d'huile	205 00
Blauc 60 % d'huile	205 00
Bleu pâle	190 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 1000 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité supérieure, blancs, 72 % d'huile :
En barres

En morceaux

HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure	70 00

L'estragon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc en farine pour veaux (sacs de 75 k.) 69 »
Riz Saïgon importation n° 2 de 100 kilos) 79 »

Brisures de riz 1 et 2 (sacs de 100 kilos) 73 »

Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) 64 »

Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 54 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) 54 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prisés à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs 66 »
Arachides Rufisque courants 62 »

Coprah en pains, manque temporairement.

En sacs de 100 kilos wagon Nantes en magasin par toutes quantités

Tourteau de maïs broyé 65 50

Manioc en cossettes 62 »
Manioc en farine 66 »

Farine grasse de maïs PRIMA 72 »

Maïs jaune Plata 70 »
Maïs blanc du Tonkin 58 » à 60 »

Granulé condensé pour volailles... 57 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou

Poudre d'os alimentaire 57 »
Farine d'os alimentaire 62 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou

Aliment mélassé 1 « Intensif » 43 »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos

Son mélassé 60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Mélasse Say, manque temporairement.
Son mélassé Say 58 »

Paille Say 43 »
Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

De Dion
Bouton

LOIRE-INFERIEURE

AUBRON, à Nantes ; DEBRAY & LEGÉ, rue St-Jacques, Nantes ; BONNEAU, à St-Sébastien-lès-Nantes ; HUCHET, à Vertou ; GOBIN, à Château-Thébaud ; GORMERAIS, à Rezé ; LAILLÉ, à La Chapelle-des-Marais ; HERY, à Guérande ; VIAUD, au Poulignen ; GROLOT, à St-Nazaire ; OUAIRY, à St-Gildas-des-Bois ; BIDEZ, à Héric ; PAGEAU, à Mauves-sur-Loire ; BRAUD, à St-Julien-de-Concelles ; LEMAITRE, à Carquefou ; LOYEN, à Blain ; LAUNAY, à St-Colombin ; LAILLÉ, à Legé ; HAMON, à Pornic ; MORICEAU, à St-Père-en-Retz ; PERRAUD, à Corsept ; DANIEL jeune, à Vue ; GUITTENY, à St-Hilaire-de-Chaléons ; BAILLEUX, à Macheoul ; DAVID, à Ancenis ; HUBERT, à Varades ; MARCHAND & GUTHAIRE, à St-Nicolas-de-Redon ; FAITFEU, à Beslé ; MACÉ, à Rougé ; FAUCHEUX, à Châteaubriant ; FOURNY, à Jougé-sur-Erdre ; RACINE, à Nort-sur-Erdre ; CHESNEAU, à Sucé ; MOISAN, à Pontchâteau ; DUBOURG, à Nozay ; POUPART, à Clisson ; RAIMBAULT, à Issé ; RENAUD, à St-Etienne-de-Montluc.

Le PLACEMENT le PLUS SUR et le PLUS AVANTAGEUX

C'est la rente viagère d'une grande Compagnie d'Assurances Françaises

à 60 ans, 1.000 francs rapportent..	95 30
à 65 ans, — — — — —	112 »
à 70 ans, — — — — —	136 10
à 75 ans, — — — — —	163 80
à 80 ans, — — — — —	187 »

Demandez tarifs à la

Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie entreprise privée, assujéti au contrôle de l'Etat (fondée en 1819), la plus ancienne des Compagnies Françaises.

L. FEILDEL & H. DEVORSINE
1, rue Affre - NANTES

GUANO
de Poissons Jodet-Angibaud
Engrais organiques
Résultats merveilleux pour la Vigne
43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes
Passez Commandes :
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

ENTREPRENEURS
ET SYNDICATS DE BATTAGE
Vous trouverez tous renseignements utiles pour Tracteurs, Automobiles, Batteuses, chez R. NEPVEU, Ville-aux-Roses, 15, Nantes

PHARMACIE DE PARIS
RUE DE LA HARPE, 105
PARIS

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

32. — A vendre arracheuse spéciale de pommes de terre système « Ardeur », état neuf.
33. — A louer présentement 1 borderie de 4 à 5 hectares, située à Montaigu (Vendée).
34. — A vendre un très beau taureau, 30 mois, primé, race Durham.
35. — A vendre pulvérisateur à bât en bon état.
36. — A vendre : Attelage :
1° Poney, 1 m. 32 environ, 5 ans, bai ;
2° charrette anglaise ; 3° harnais jaune, le tout à l'état neuf, 3.200 francs.
37. — A vendre carriole de boulanger en très bon état avec capote. Essieux patent.
38. — A vendre pour cessation d'affaires : Matériel complet de battage remis à neuf et 1 vanneuse seule, état neuf (marque Brelous, de Nevers).
39. — A vendre : 1 derby et 1 victoria. Excellent état.
40. — A vendre : 1 pressoir à long fût, 2 maiés, état neuf, et 4 cuves de 3 barriques chacune.
41. — A vendre : œufs à couvrir de grandes pondeuses : Breekel argentées, Leghorn blanches, Houdan, Rhodisland.
42. — A vendre : 1° Superbe jardin d'hiver, ornements fer forgé. Parfait état.
2° Charrue défonceuse Rud Sack R. M. 18, complète.
3° Baratte « Derviche ».
4° Gaveuse à volailles.

DEMANDES

45. — On demande grand âne ou mulet, capable de herser des allées.
46. — On demande ménage : le mari jardinier, vigneron, sachant conduire ; la femme employée quelques heures par jour.
47. — On demande un célibataire pour la culture de la vigne.
48. — On demande à acheter pour l'été une petite Victoria légère et en parfait état, 6 places.
49. — On demande pour exploitation agricole une famille de cultivateurs susceptibles de soigner et conduire les bœufs.
50. — On demande, pour la campagne, un homme à toutes mains.
51. — On demande ménage vigneron pour exploiter une borderie de 2 hectares 1/2 de vignes et environ 2 hectares de prés, terres et vergers.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

- Grosse chaux, en belle pierre blanche 56 » »
Chaux menue, ou cendre de chaux 25 » »
Chaux agricole, mélangée..... 50 » »
Les 1.000 kilos sur wagon départ
Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.
Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

- 50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : TH. PIGREE.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

• FAITES
• VOS
• ACHATS

AU BON MARCHÉ
CHEZ
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
BONNETERIE, CHEMISERIE
LINGERIE

CONFECTIONS pour HOMMES
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

ENGRAIS SPECIAUX

POUR
Horticulture -- Cultures Maraichères
Pépinéristes -- Arbres Fruitières

— INSECTICIDES —
DE TOUTE NATURE
et fabriqués spécialement pour les différentes espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

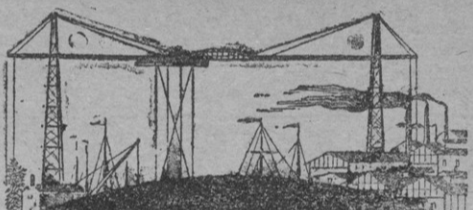
PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES
DÉSINFECTION DU SOL

DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

• **Joseph CROUAN** •
8, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 22.67

POUR VOS GRILLES & PORTES EN FER

Poulaillers, Volières,
EMPLOYEZ



MEPMEX

PEINTURE
- D'ACIER -

Anti-rouille puissant
préservé les métaux
de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A
PAUL MARTINETTY - NANTES

Élévateurs d'Eau Chaîne Hélice

BESSONNET-FAVRE - Châtelleraut

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.

Toutes profondeurs

Remplace avantageusement les pompes

PORTZAMPARCO & RENEAUME

1, Rue d'Alger, NANTES - Tél. 23.58

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs d'immeubles amortissables à long terme avec facilités de remboursements anticipés. Direction départementale du CREDIT FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

TAUPES

Destruction rapide et certaine

50 ANNÉES DE SUCCÈS

par le véritable exterminateur dit

TAUPICIDE FÉLIX MARTIN

Rue d'Orléans, NANTES. - 11.20 le paq. - Poste O I. 20



Moissonneuse-Lieuse "Albion"

Construite et transformée spécialement pour les SILLONS
La seule qui puisse donner satisfaction dans les sillons. — Un grand nombre de ventes dans la région depuis 10 ans. — Nombreuses références

HOUE "CULTIVATEUR"

EXTENSIBLE. — Se transforme en Charrue, Paroir et Arrache Pommes de terre ; elle fait toutes les façons de Cultures en lignes.

BARBIER Constructeur
Agent régional à Sainte-Pazanne

Machines Agricoles et Industrielles

Ses Locomobiles

Maison fondée en 1838
LOTZ FILS DE L'AINÉ

Ses Batteuses

Ses Egreneuses

Dépôtaires des Etabliss. DOUGE, de Besançon

MOTEURS « DOLO » A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

Rue Canolau - NANTES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

Trousseaux

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du

Petit Paris

Petit Paris

AU PETIT PARIS

NANTES

9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

et Layettes

fabriqués dans les Ateliers du

Petit Paris

Petit Paris

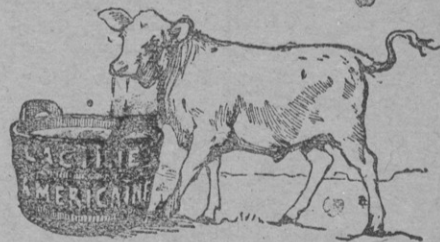
On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT
Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Velles, Chaussures
Pour Hommes : Complètes de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée à 3 centimes le litre, Qui donne des **VEAUX BLANCS**, à chair ferme et lourde, Qui évite la tuberculose, excite l'appétit, facilite la digestion, guérit la diarrhée et se prépare sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épiciers à Blain - DEMASSARD, Boulanger à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

La Bicyclette LACSAP SUR PNEUS RUSSEL

est la Marque des Champions
Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX —> BAISSÉ DE PRIX

